

Image not found or type unknown



## CB FRAUDULEUSE OU CONTERFAITE

Par **LECHAT**, le **19/11/2009** à **09:25**

Je suis commerçante, et ma banque n'informe que j'ai été victime de règlements avec une carte étrangère magnétique avec signature, la banque lors de notre entretien ne savais pas trop savoir si celle-ci était frauduleuse ou contrefaite et qu'elle va débiter mon compte du montant , en a t elle le droit et si oui à quelle hauteur. Rien dans mon contrat du système bancaire me dit que je suis en tord.

Merci de votre réponse